



PRIME COMMUNALE POUR LA STERILISATION DES CHATS DOMESTIQUES

Formulaire à renvoyer dans les 3 mois de l'intervention de stérilisation à :

Administration communale de Forest

Cellule Bien-être animal

Chaussée de Bruxelles 112 1190 Bruxelles

02/348.17.45

Ou à MBX-USER-BEA@forest.brussels

1. Données relatives au demandeur

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone - GSM :

Email :

Compte bancaire :

2. Données relatives à la stérilisation

Sexe Femelle Mâle

Coordonnées du vétérinaire :

Nom et prénom :

Adresse :



Date de la stérilisation :

Prix de la stérilisation :

3. Documents à joindre à la demande

- Attestation de soins originale signée par le vétérinaire ayant pratiqué la stérilisation
- Note d'honoraires originale du vétérinaire au nom du demandeur
- Copie de l'extrait de compte prouvant le paiement de la facture dans sa totalité
- Copie des informations figurant sur la puce de l'animal ou toute preuve que l'animal vous appartient
- Copie recto-verso de la carte d'identité avec la mention barrée « Pour la prime seulement »

J'autorise l'Administration communale de Forest à traiter mes données dans le cadre de cette demande.

Je certifie que les données renseignées dans le présent formulaire sont sincères et complètes.

Je confirme être informé/informée du fait que la communication de toute information inexacte ou frauduleuse entraînera l'obligation de rembourser l'intégralité de la prime reçue.

Fait à le

Signature du demandeur :

« Les données personnelles consenties au moyen du présent formulaire sont nécessaires à la finalité du traitement de la demande de la prime à la stérilisation des chats domestiques. L'Administration communale de Forest est le responsable du traitement en vertu du RGPD. Les données ne sont partagées avec aucun tiers non-autorisé (ex : service en charge, service comptable) ou le partage repose sur une obligation légale (ex : requête judiciaire). Les données sont conservées le temps nécessaire au traitement et sous-traitements associés (ex : traitement comptable) d'être accomplis. Pour appliquer vos droits, n'hésitez pas à prendre contact avec dpo@forest.brussels